

Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 7

Réunion du : Jeudi 28 Octobre 2021

Présidence : M. Guy BOUCHON

Référent C. Féminine

de séance:

M. Yves FRACHET

Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER

Assiste à la réunion : André VITIELLO (Secrétaire Général)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard. le 22 du mois)

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



District du Var de Football





Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (Attestation vaccinal ou test de – 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Informations - Correspondance - Tirage des Coupes du Var Féminines à 8 et Féminines à 11 - Désidérata

INFORMATIONS

* MODIFICATION D'HORAIRE

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard le jeudi précédent la rencontre avant 17h00 (article 53 du District du Var). <u>Aucun report ne sera accepté après cette date.</u> Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, <u>l'absence d'un éducateur ou manque d'effectifs n'est pas un motif recevable pour un report.</u>
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

La Commission des Activités Sportives section FEMININE reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel: L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

* RAPPEL

Le permis de conduire est conseillé pour accompagner les Féminines séniors.

CORRESPONDANCES

J.S BEAUSSETANNE: Demande d'inversion de terrain du match U15F à 8 Poule A du 27.11.21 c / JS MOURILLON. Vu accord écrit des deux clubs la commission dit match à jouer le 27.11.21 à Toulon – Stade Alex Fernandez.

LA LONDE: Demande le report de son match Séniors à 8 Poule C du 31.10.21 c/ STE-MAXIME au 21.11.21. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 21.11.21.

FC ROCBARON: Demande d'inversion de terrain du match Séniors à 8 Poule B du 14.11.2021 c/ PIGNANS. Vu accord écrit des 2 clubs la Commission dit match à jouer le 27/11/21 à Pignans.



District du Var de Football



FC ROCBARON: Demande le report de son match Séniors à 8 Poule B du 31.10.21 c/ ST-MAXIMIN. Manque accord du club adverse. La Commission dit match à jouer le 31.10.21.

REPORTS DE MATCH

A jouer le 7 Novembre 2021

Séniors à 11

HYERES F.C. / SC TOULON 2 du 10.10.21 (53022.1)

A jouer le 21 Novembre 2021

Séniors à 8 Poule C

STE-MAXIME / LA LONDE du 31.10.21 (53084.1)

DOSSIERS TRANSMIS EN COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Séniors à 11

DRAGUIGNAN / SP TOULON du 24.10.21 (53023.1)

Séniors à 8 - Poule B

ROCBARON / BRIGNOLES 2 du 24.10.2021 (53066.1) BESSE / ST-MAXIMIN du 24.10.21 (53062.1)

Séniors à 8 - Poule C

PAYS DE FAYENCE / STE MAXIME du 24.10.2021 (53080.1) ROQUEBRUNE / LORGUES 2 DU 21.10.2021 (53082.1)

TIRAGE DES CADRAGES DES COUPES DU VAR FEMININES A 11 ET FEMININES A 8

Tirage effectué en présence des membres de la Commission ainsi que Mrs THEIL Loïc (ASPTT Hyères), TANNIER Frédéric (Rocbaron) et PORTELA Alberto (St-Maximin)

Match à jouer le 21 Novembre 2021 Sur le terrain du club premier nommé

Séniors à 11

BRIGNOLES / CARQUEIRANNE LA CRAU 1

Séniors à 8

LA LONDE / PIGNANS





QUI PEUT JOUER?

Séniors F à 11:

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8:

Ouverts aux Séniors - U20F - U19F - U18F - 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8:

Ouverts aux U15F – U14F –- 3 joueuses U13F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

Séniors F à 8

ROQUEBRUNE – US VAL ISSOLE

Club ne pouvant jouer que le Samedi

U15F à 8 LORGUES

> Prochaine réunion Jeudi 4 Novembre 2021

> > Le Président : Guy BOUCHON Le Référent C. Féminine : Yves FRACHET La Secrétaire : Huguette CARPENTIER